

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

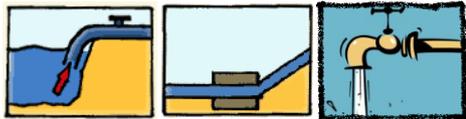
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	5
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.4.	Autres volumes.....	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	État de la dette du service	17
4.3.	Amortissements	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIE D'ABBEVILLERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences délégués par Pays de Montbéliard Agglomération liées au service :

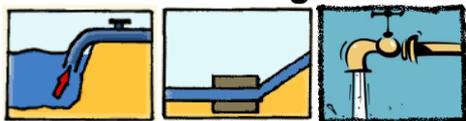
	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ABBEVILLERS, BLAMONT, DANNEMARIE, ECURCEY, GLAY, MESLIERES, PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT, ROCHES-LES-BLAMONT, THULAY, VILLARS-LES-BLAMONT
- Vente en gros, territoire desservi: CCST 90 et la Communauté de Commune du Pays de Maiche en dépannage (Montécheroux, Chamesol, Liebvillers).
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 2025 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2022 Non

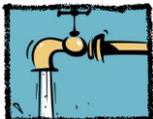
* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

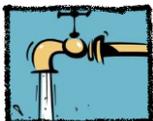
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5258 habitants au 31/12/2024 (5233 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 350 abonnés au 31/12/2023.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 24.47 abonnés/km au 31/12/2024.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.23 habitants/abonné au 31/12/2024.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 97.69 m³/abonné au 31/12/2024. (88.15 m³/abonné en 2023)

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

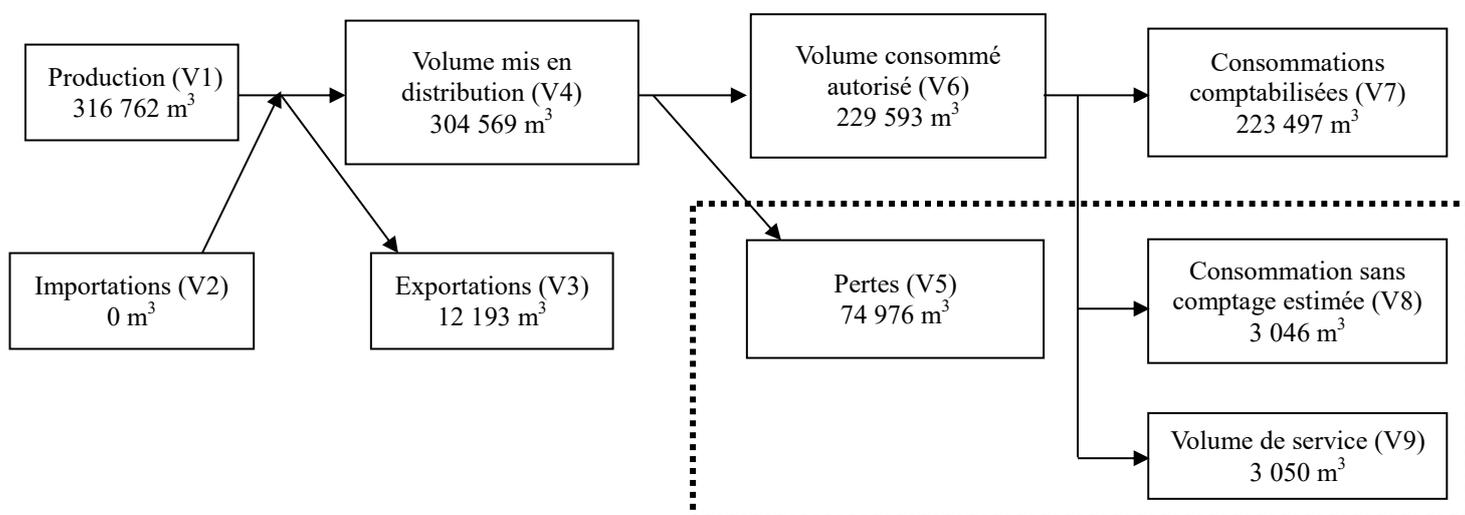


Le service public d'eau potable prélève 323 775 m³ pour l'exercice 2024.

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice					Variation en % 2023-2024
	2020	2021	2022	2023	2024	
Forage 1, Jean Burnin	154527	138319	129640	140723	119340	-15,20
Forage 2 Jean Burnin					27452	
Forage Puits du Vallon	242 548	230 298	219 372	197 188	176 983	-10,25
Total	397075	368617	349012	337911	323775	-4,18

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production



Le service a une station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usine de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice en m ³					Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
	2020	2021	2022	2023	2024		
Forage F1, Source Burnin	390 605	358 281	342 069	337 911	316 762	-6,26%	80
Forage Puits du Vallon							80

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

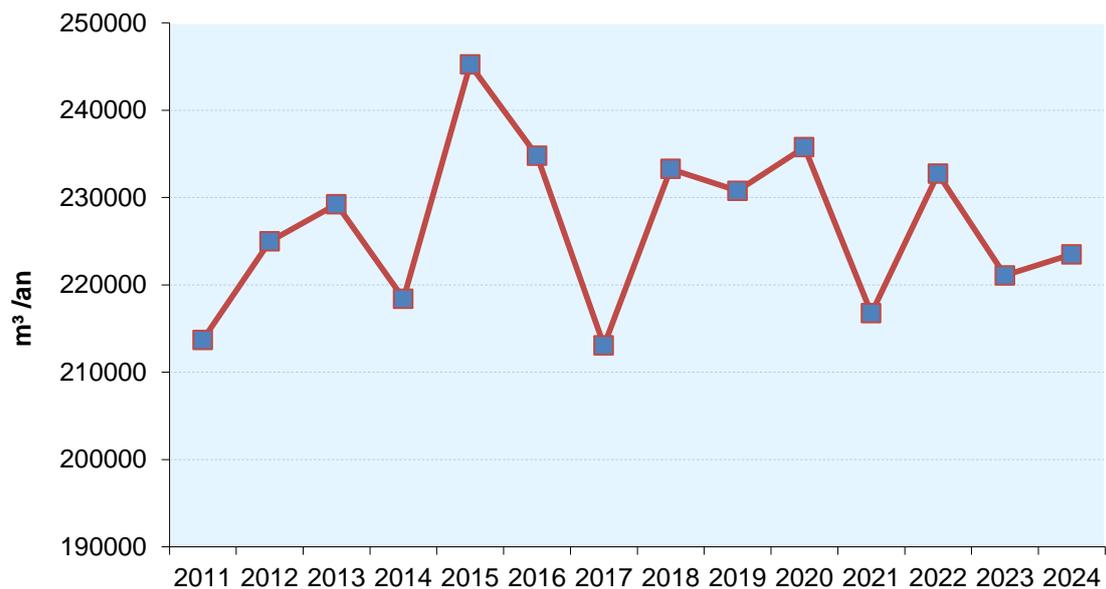


Acheteurs	Volumes vendus en m ³					Variations en %
	2020	2021	2022	2023	2024	
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	235 757	216 750	232 724	221 084	223 497	1,09%
Abonnés non domestiques						
Total vendu aux abonnés (V₇)	235757	216750	232724	221084	223497	1,09%
CCST 90	48 944	47 853	4 725	4 159	948	-77,21%
Veolia	6071	6724	6712	5089	11245	120,97%
Total vendu à d'autres services (V₃)	55015	54577	11437	9248	12193	31,84%

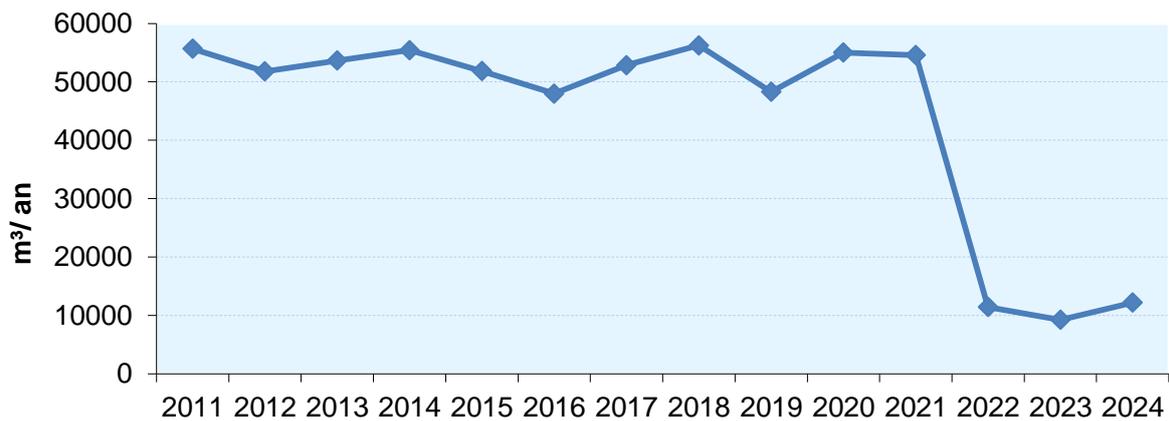
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Volumes vendus aux abonnés de 2011 à 2024



Volumes vendus à d'autres services de 2011 à 2024



1.6.4. Autres volumes



	Exercices					Variation en %
	2020	2021	2022	2023	2024	
Volume consommation sans comptage m³/an (V8)	3356	3037	3306	3222	3046	-5,78%
Volume de service m³/an (V9)	3050	3050	3050	3050	3050	0,00%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercices					Variation en %
	2020	2021	2022	2023	2024	
Volume consommé autorisé (V6)	242 163	222 837	232 724	227 356	229 593	0,96%

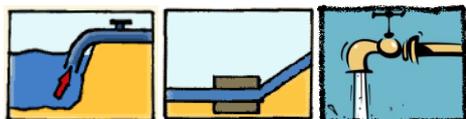
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 96 kilomètres au 31/12/2024.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30€ au 01/01/2023
30€ au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37,50 €	37,91 €	37,91 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 250 m ³ (6 mois)	1,94	1,98	1,98
	à partir de 250 m ³ (6 mois)	1,51	1,54	1,54
Prix de vente en gros		1,03	1,05	1,05
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,50%	5,50%	5,50%
Redevances				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Redevance sur la consommation d'eau (EX.Pollution domestique)	0,28 €/m ³	0,29 €/m ³	0,43 €/m ³
	Performance des réseaux d'eau potable			0,01 €/m ³

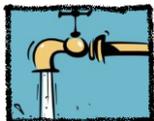
⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 6 mars 2024 effective à compter du 30 mars 2024 fixant les tarifs du service d'eau potable en 2024
- Délibération du 26 février 2025 effective à compter du 15 mars 2025 fixant les tarifs du service d'eau potable en 2024

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	37,5	37,91	37,92	0,03%
Part proportionnelle	232,8	237,6	237,6	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	270,3	275,51	275,52	0,00%
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,6	9,6	9,6	0%
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	33,6	34,8	51,6	48%
Performance des réseau d'eau potable			1,2	
TVA	17,24	17,60	18,59	6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,44	62,00	79,79	29%
Total	330,74	337,51	355,31	5,3%
Prix TTC au m³	2,76	2,81	2,96	5,3%

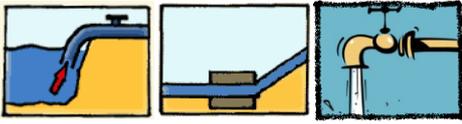
ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 223 497 m³/an (221 084 m³/an en 2023).

2.3. Recettes



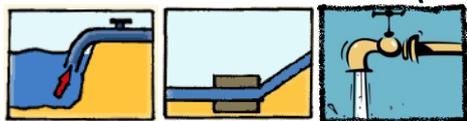
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €HT	Exercice 2023 en €HT	Exercice 2024 en €HT	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	515 313,46	493 589,99	512 057,20	3,74%
Recette de vente d'eau en gros	13 621,26	7 723,97	12 789,52	65,58%
Total recettes de vente d'eau	528 934,72	501 313,96	524 846,72	4,69%
Recettes liées aux travaux	52 458,00	142 655,00	12 735,00	-91,07%
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00			
Autres recettes (préciser)	-			
Total autres recettes	-			
Total des recettes	581 392,72	643 968,96	537 581,72	-16,52%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 537 581.72 € (643 968.96€ au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	19	0	17	0
Paramètres physico-chimiques	22	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100	100	100
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100	100

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

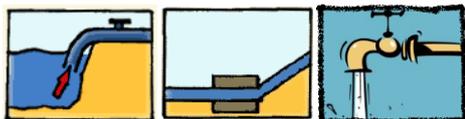
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2022	Exercice 2023
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est **70** (70 en 2023).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

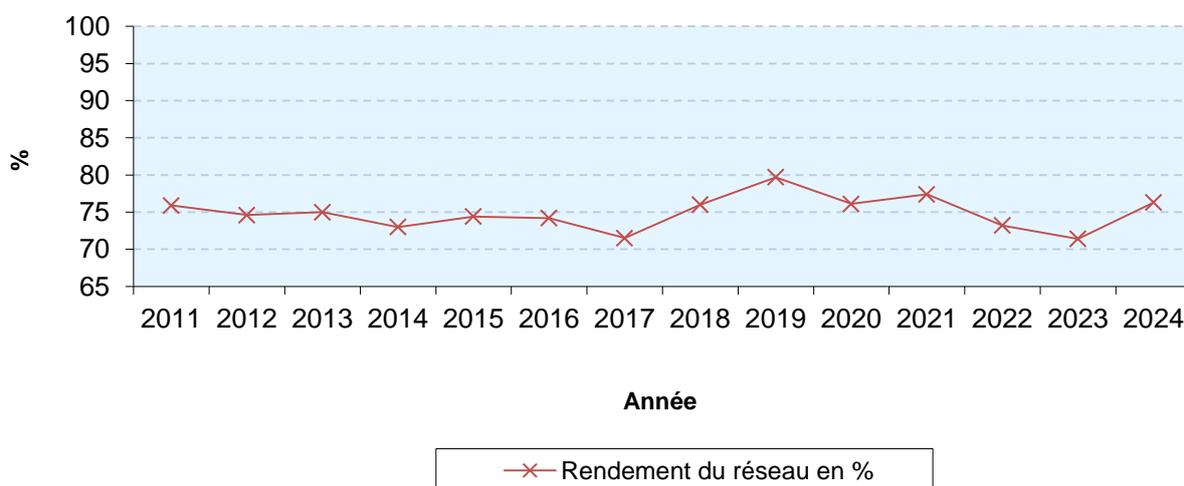
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau en %	76,0%	79,7%	76,1%	77,4%	73,2%	71,4%	76,3%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	8,44	8,18	8,48	7,91	7,15	6,75	6,9
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	72,0%	77,0%	74,8%	71,3%	70,4%	68,6%	73,4%

Rendement du réseau en %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.31 m³/j/km (2.88 en 2023).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2.13 m³/j/km (2.70 en 2023).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en mètres	3450	44	1274	328	330	150	144	0	363	184	0

Au cours des 5 dernières années, 691 mètres de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.143% (0,175% en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

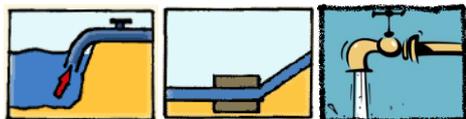
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2024).

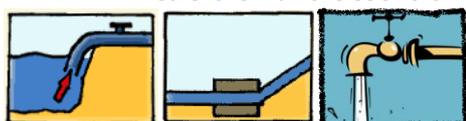
4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	313 787 .02	254 842.19	81 071.79
Montants des subventions en €	52 458	142 655	12 735
Montants des contributions du budget générales en €	261 329.02	112 187.19	68 336.79

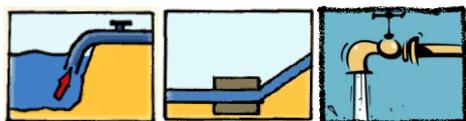
4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 497 847.13	2 340 236.69	2 175 816.96
Montant remboursé durant l'exercice en €	157 610.44	141 166.43	164 419.73
	26 104.92	19 939.74	24 450.31

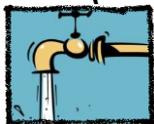
4.3. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 203 713.40€ (194 482.68 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 5586,14€.

L'année 2018, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0€.

L'année 2019, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 9 991,15 € et en créances éteintes 4 461,46€

L'année 2020, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0€.

L'année 2021, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 0€.

L'année 2022, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 2 932.66 € et en créances éteintes 1 745.76€

L'année 2023, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 2 515.77 € et en créances éteintes 19.89€

L'année 2024, le syndicat a adopté la mise en non-valeur de 6702.76 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
	Indicateurs descriptifs des services								
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5225	5229	5205	5188	5176	5191	5233	5258
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,69 €	2,69 €	2,69 €	2,72€	2.76€	2.76€	2.81€	2.96€
	Indicateurs de performance								
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70	70	70	70	70	70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.5%	76%	79.7%	76,1%	77.4%	73.2%	71.4%	76.3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés m³/j/Km	3,28	2.84	2.23	2,85	2.48	2.79	2.88	2.31
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m³/j/Km	3,1	2.65	2.06	2,66	2.30	2.61	2.70	2.13
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.13%	1.13%	0.44%	0,46%	0.198%	0.205	0.175	0.143
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	5586.14€	0€	14462.51€	0€	0€	4678.42€	2535.66€	6702.76€